

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-septième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 23 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la trois cent soixante-septième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 22 juillet 2013 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>INVITÉ :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X (<i>points 8 à 12</i>)	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille		X

Le président remercie les membres de leur disponibilité pour cette réunion du comité exécutif en pleine saison estivale et déclare la séance ouverte à 12 h.

Le doyen de la formation continue et des partenariats, monsieur Alain Charbonneau, participe à la réunion à ce titre, particulièrement pour le traitement des points 8 à 12.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique, suite à la question d'un membre, que le point 13, *Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département d'informatique et d'ingénierie à Gatineau*, doit être retiré car la personne candidate au poste à pourvoir n'a pas satisfait à toutes les exigences du poste. Un nouveau concours sera lancé à nouveau.

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-sixième (10 juin 2013) réunion du comité exécutif
- 3.- Recommandation de candidatures pour la nomination d'une personne au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
- 4.- Contrat de recherche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
- 5.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2013-2014
- 6.- Protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique portant sur l'utilisation des services de la bibliothèque de l'UQO par les étudiants et les membres du personnel de l'ENAP
- 7.- Protocole d'entente de services offerts par l'Université du Québec en Outaouais au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
- 8.- Renouvellement de l'entente de collaboration entre les Centres jeunesse de l'Outaouais (CJO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 9.- Approbation du protocole d'entente entre le Service correctionnel du Canada et l'Université du Québec en Outaouais
- 10.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa (Algérie) et l'Université du Québec en Outaouais
- 11.- Approbation de l'entente d'affiliation éducative entre les Services de santé Royal Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais
- 12.- Approbation de l'entente d'affiliation éducative (Affiliation agreement) entre le *Centre for addiction and mental health (Toronto)* et l'Université du Québec en Outaouais
- 13.- Engagement d'une ou d'un commis – rémunération au Service des ressources humaines à Gatineau
- 14.- Période d'information et questions

15.- Prochaine réunion (26 août 2013)

16.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-sixième (10 juin 2013) réunion

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-sixième (10 juin 2013) réunion, et ce, sans modifications.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Recommandation de candidatures pour la nomination d'une personne au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

Madame Lisette Blouin-Monfils quitte la salle pour le traitement de ce point.

Le secrétaire général informe les membres que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) sollicite des candidatures d'organismes de la société civile de la région pour siéger à son conseil d'administration dans le secteur « Éducation supérieure, recherche et science ». À l'instar des autres organismes et institutions de la région, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) est invitée à soumettre des candidatures.

Le poste à pourvoir actuellement a été laissé vacant le 31 mars dernier par madame Claudette Gatien suite à la fin de son mandat.

L'Université a été informée par la CRÉO que le premier appel de candidature lancé par cette dernière à l'hiver dernier n'ayant pas permis de pourvoir ce siège, le processus de sollicitation est à nouveau répété en vue de permettre une nomination à l'automne. Dans ce contexte, l'UQO souhaite jouer un rôle proactif et recommander dès maintenant des personnes pouvant occuper ce poste au conseil d'administration de la CRÉO.

La *Politique de nomination des membres de la société civile – Conseil d'administration de la CRÉO* stipule qu'il est possible, pour une organisation comme l'Université, de soumettre deux candidatures, dont au moins une provenant d'une personne siégeant au conseil d'administration de l'Université et une provenant d'une personne représentant l'Université.

La CRÉO étant l'instance qui regroupe tous les partenaires du développement régional et les principaux acteurs politiques de la région, c'est-à-dire les élus provinciaux et municipaux, il est essentiel que l'Université, compte tenu de son rôle en matière d'enseignement et de recherche dans la région, participe à son fonctionnement, et, plus particulièrement, à ses instances décisionnelles.

Le conseil est donc invité à entériner la recommandation de candidatures quant à la désignation de candidatures à soumettre à la présidente de la CRÉO, madame Paulette Lalande.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1610 concernant une recommandation de candidatures pour la nomination d'une personne au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

Madame Lisette Blouin-Monfils réintègre la salle.

4.- Contrat de recherche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

Le recteur mentionne que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) fait appel à l'expertise des chercheurs de l'UQO pour réaliser un mandat de recherche en matière d'encadrement et de développement de l'industrie du gaz de schiste. Le MDDEP s'engage à verser à l'UQO la somme de 132 000 \$ pour la réalisation de ce mandat.

Selon la Politique d'autorisation de signatures de l'UQO, tout contrat d'une valeur supérieure à 125 000 \$ doit recevoir l'approbation du comité exécutif.

Étant donné l'urgence d'agir, le recteur avait signé le 29 juin 2012. Le dossier devait être soumis pour approbation au comité exécutif du 30 août 2012, mais il n'a pas été présenté. Un suivi annuel a permis de retracer le dossier et de régulariser cette situation.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1611 concernant le contrat de recherche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2013-2014

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'UQO est membre du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et, par le biais de ce dernier, elle souscrit à l'ensemble des polices d'assurance de ce programme depuis sa création en 1998. Ce programme d'assurances par regroupement permet à l'UQO de se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète à prix avantageux dans un marché spécialisé et peu compétitif.

Les négociations relatives au renouvellement du PARUQ, pour le terme 2013-2014, ont été menées avec BFL Canada, le courtier au dossier, en étroite collaboration avec le Groupe de travail sur les assurances. Les propositions représentent une hausse totale de la prime de 10,1 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ et de 11,3 % pour l'UQO, par rapport à l'année 2012-2013. La hausse de la prime est principalement due à l'augmentation de 14,7 % de la prime des biens. Il est à noter que les garanties, les limites et les franchises sont les mêmes que l'année dernière. À cet effet, les membres du Sous-comité sur les assurances ont recommandé au Comité des affaires administratives et financières l'acceptation des conditions de renouvellement 2013-2014 du PARUQ pour le terme 2013-2014.

Les polices d'assurance pour le terme 2013-2014 sont en vigueur depuis le 1^{er} juin 2013. La facture pour le renouvellement des polices d'assurance a été réglée dès sa réception pour respecter notre engagement envers le PARUQ et pour ne pas perdre la couverture d'assurance.

Un membre questionne quant à savoir s'il existe au sein du réseau universitaire des pratiques d'auto-assurance qui pourraient s'avérer avantageuses, en certaines circonstances. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que ces pratiques n'existent pas, à sa connaissance, mais qu'il pourrait être intéressant de les considérer lors des prochains renouvellements.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1612 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des

universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2013-2014; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique portant sur l'utilisation des services de la bibliothèque de l'UQO par les étudiants et les membres du personnel de l'ENAP

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim soumet au comité exécutif un projet de protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) portant sur l'utilisation des services de la bibliothèque de l'UQO par les étudiants et les membres du personnel de l'ENAP.

Depuis l'automne 2008, l'ENAP offre ses activités à Gatineau sur le campus de l'UQO (pavillon Alexandre-Taché). En plus du projet d'entente soumis dans le présent dossier, deux autres ententes viennent encadrer cette présence de l'ENAP sur le campus de l'UQO. L'une concerne l'utilisation des infrastructures de l'UQO par l'ENAP et l'autre touche un partenariat dans le cadre de l'offre de formations et le développement de nouveaux programmes.

Dans le cadre de cette entente, les étudiants de l'ENAP ainsi que les membres du personnel de l'ENAP à Gatineau pourront continuer d'utiliser les services de la bibliothèque de l'UQO. Des documents appartenant à l'ENAP seront rendus disponibles à la bibliothèque, et ce, pour l'ensemble des usagers de la bibliothèque.

L'entente prévoit une compensation financière versée à l'UQO par l'ENAP pour les services rendus.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim recommande au comité exécutif d'accepter ce projet d'entente.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1613 concernant le protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique portant sur l'utilisation des services de la bibliothèque de l'UQO par les étudiants et les membres du personnel de l'ENAP; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Protocole d'entente de services offerts par l'Université du Québec en Outaouais au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à l'adoption de la résolution 369-CA-5611 lors de la dernière réunion du conseil d'administration concernant la reconduction du bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières (CPNF) pour l'utilisation de certains locaux du pavillon Lucien-Brault, il est nécessaire de réviser le Protocole d'entente prévoyant les services offerts par l'UQO au CPNF découlant de ce bail.

Ledit protocole coïncide avec la durée du bail, soit cinq ans, du 15 juillet 2013 au 14 juillet 2018. Les principaux changements envisagés touchent l'augmentation des frais exigés :

- la production de cartes d'identité annuelles de 2 \$ à 2,50 \$;
- l'utilisation des laboratoires informatiques de l'UQO d'un montant fixe de 4 000 \$ à 4 500 \$ par année, plus un montant forfaitaire de 80 \$ à 85 \$ par élève par année;
- l'utilisation des équipements sportifs de 27 \$ à 30 \$ par trimestre;
- les lignes téléphoniques de 25 \$ à 30 \$ par mois.

Un membre désire savoir si ce protocole prévoit que l'auditorium du pavillon Lucien-Brault est à l'usage exclusif du CPNF. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que non, mais qu'il est possible pour le Collège de réserver l'auditorium, comme

d'autres locaux, selon les modalités et les tarifs prévus dans le protocole. Il précise cependant que certains locaux sont effectivement à l'usage exclusif du Collège, tel qu'il appert du protocole.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1614 concernant le protocole d'entente de services offerts par l'Université du Québec en Outaouais au Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Renouveaulement de l'entente de collaboration entre les Centres jeunesse de l'Outaouais (CJO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Le doyen de la formation continue et des partenariats mentionne que l'UQO réalise des activités de partenariat avec les CJO depuis la création de cette organisation au milieu des années 1990. Les CJO ont été créés suite à une fusion de plusieurs établissements, dont plus particulièrement les Centres des services sociaux de l'Outaouais et le Centre d'accueil pour les jeunes de l'Outaouais qui collaborait déjà antérieurement avec notre établissement.

Au plan de la formation, les CJO accueillent chaque année un bon nombre de nos étudiants en stage (en particulier des étudiants en psychoéducation et en travail social). Des professionnels des CJO sont régulièrement invités à titre de conférenciers dans des cours de l'UQO. Plusieurs étudiants ont fait leur mémoire ou leur stage de maîtrise aux CJO. Des diplômées de l'UQO (psychoéducation, travail social et administration) sont aujourd'hui des employées des CJO. Au plan de la formation continue des professionnels, des professeurs de l'UQO collaborent avec les CJO pour la mise à jour des compétences de ces derniers.

Au plan de projets de développement de nouvelles pratiques, des professeurs de psychoéducation et de travail social collaborent avec les CJO pour l'avancement des connaissances dans le domaine de l'aide aux enfants et aux jeunes en difficulté et à leur famille.

Au plan de la recherche, différents projets de recherche ont été conduits avec les CJO au cours des dernières années sur les thèmes suivants : *Intervention différentielle avec les adolescents et adolescentes en difficulté, Relations d'attachement des enfants fortement perturbés, Familles en envol, Motivation aux actes délinquants et Validité des plaintes à la DPJ.*

La présente entente de collaboration, une deuxième suite à celle adoptée en 2007, vient ainsi poursuivre un partenariat de longue date entre l'UQO et les CJO.

Le doyen de la formation continue et des partenariats exhibe au bénéfice des membres une copie du certificat d'assurance responsabilité civile qui atteste des niveaux de protection des stagiaires en cas de dommages qui pourraient être occasionnés dans ces milieux.

Le secrétaire général explique que les étudiants, lorsqu'ils effectuent des stages dans les différents milieux d'accueil, sont couverts de deux manières, soit par les lois régissant la santé et la sécurité au travail et par les assurances en matière de responsabilité civile que l'Université détient.

Il est tout de même convenu de procéder à des vérifications supplémentaires en matière des différentes couvertures d'assurance pour les stagiaires.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1615 concernant le renouvellement de l'entente de collaboration entre les Centres jeunesse de l'Outaouais (CJO) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- Approbation du protocole d'entente entre le Service correctionnel du Canada et l'Université du Québec en Outaouais

Le doyen de la formation continue et des partenariats informe les membres que la présente entente vise à encadrer officiellement une nouvelle collaboration entre le Service correctionnel du Canada (SCC) et l'UQO pour l'accueil d'étudiants stagiaires du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en criminologie clinique (1640).

En effet, ce programme d'études de deuxième cycle vise à fournir des connaissances spécialisées, à la fois théoriques et appliquées, nécessaires à la pratique professionnelle dans le domaine de la criminologie clinique. Plus particulièrement, le programme vise le développement des connaissances fondamentales dans le domaine de la criminologie clinique, telles que les facteurs criminogènes, les approches et les instruments cliniques ainsi que les pratiques probantes dans le domaine de l'intervention correctionnelle. Le programme forme des professionnels œuvrant à la réadaptation et à la réinsertion sociale des délinquants.

Plus spécifiquement, le programme vise à fournir les connaissances théoriques portant sur les modèles explicatifs du comportement délinquant, sur les fondements et les pratiques de l'intervention auprès de ces derniers. L'étudiant sera amené à comprendre les divers profils de contrevenants et à maîtriser les pratiques d'interventions qui s'y rattachent. Il sera appelé à se familiariser avec les services correctionnels québécois et canadiens et à connaître les programmes et les pratiques correctionnels existants.

L'étudiant sera ainsi amené à approfondir les notions de risque et de dangerosité et à se familiariser avec les méthodologies de prédiction du risque pour la sécurité publique. Directement en milieu professionnel, il sera appelé à réaliser l'évaluation de contrevenants, à proposer, à mettre en œuvre et à gérer un plan d'intervention correctionnelle et à en faire le suivi. L'étudiant devra compléter sa formation par un bilan critique portant sur ses apprentissages et son expérience pratique réalisée en milieu correctionnel ou en collectivité dans laquelle il aura élaboré et mis en œuvre un plan d'intervention correctionnel individuel.

Puisque le SCC est une institution pouvant permettre aux candidats de ce programme une expérience pratique dans un milieu francophone, puisque le programme de DESS en criminologie clinique (1640) contient un stage devant avoir lieu en milieu de pratique, et puisqu'il est envisagé que des stagiaires soient accueillis dès l'année 2013-2014 au SCC, le doyen de la formation continue et des partenariats recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente de collaboration jointe au dossier.

La préoccupation exprimée quant à la couverture d'assurance pour les stagiaires au point précédent est ici réitérée, mais dans le contexte des stages effectués dans des organismes fédéraux. La vérification sera donc effectuée en tenant compte des exigences et des protections applicables aux organismes fédéraux.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1616 concernant l'approbation du protocole d'entente entre le Service correctionnel du Canada et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa (Algérie) et l'Université du Québec en Outaouais

Le doyen de la formation continue et des partenariats informe les membres que monsieur Kamel Adi, professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, entretient depuis plusieurs années des collaborations avec des professeurs/chercheurs d'universités algériennes, notamment avec l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa.

Les projets présents et futurs de collaboration permettent et permettront à des professeurs du Département d'informatique et d'ingénierie, notamment, de réaliser des activités de recherche communes avec des professeurs de l'Université de Béjaïa, incluant

l'échange de chercheurs et d'informations, la recherche de financement conjoint pour la réalisation de projets de recherche communs; d'appuyer les échanges de méthodes d'enseignement entre les enseignants et le personnel professionnel des deux universités; de promouvoir l'échange d'étudiants ou encore l'accueil d'étudiants à l'UQO dans les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences et technologies de l'information.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1617 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa (Algérie) et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Approbation de l'entente d'affiliation éducative entre les Services de santé Royal Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais

Le doyen de la formation continue et des partenariats mentionne que la présente entente vise à encadrer officiellement une collaboration entre l'UQO et les Services de santé Royal Ottawa pour l'accueil d'étudiants stagiaires du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293.

Puisque cet établissement offre aux candidats de niveau doctoral en psychologie la possibilité d'acquérir des expériences cliniques, puisque le programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293, tant pour le profil psychologie clinique que le profil neuropsychologie clinique, contient des stages devant avoir lieu en milieu de pratique, et puisqu'il est envisagé que des stagiaires soient accueillis dès le trimestre d'automne 2013 à Brockville, le doyen de la formation continue et des partenariats recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente de collaboration jointe au dossier.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1618 concernant l'approbation de l'entente d'affiliation éducative entre les Services de santé Royal Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

12.- Approbation de l'entente d'affiliation éducative (Affiliation agreement) entre le Centre for addiction and mental health (Toronto) et l'Université du Québec en Outaouais

Le doyen de la formation continue et des partenariats mentionne que la présente entente vise à encadrer officiellement une collaboration entre l'UQO et le *Centre for addiction and mental health* (Toronto) pour l'accueil d'étudiants stagiaires du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293.

Puisque cet établissement offre aux candidats de niveau doctoral en psychologie la possibilité d'acquérir des expériences cliniques, puisque le programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293, tant pour le profil psychologie clinique que le profil neuropsychologie clinique, contient des stages devant avoir lieu en milieu de pratique, et puisqu'il est envisagé que des stagiaires soient accueillis dès le trimestre d'automne 2013 à ce Centre situé à Toronto, le doyen de la formation continue et des partenariats recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente d'affiliation éducative jointe au dossier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1619 concernant l'approbation de l'entente d'affiliation éducative (Affiliation agreement) entre le *Centre for addiction and mental health (Toronto)* et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

13.- Engagement d'une ou d'un commis – rémunération au Service des ressources humaines à Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance du poste de commis – rémunération au Service des ressources humaines à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur Mario Auclair, directeur du Service des ressources humaines, de madame Line Lespérance, technicienne – responsable de la paie et des avantages sociaux au Service des finances, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu six (6) candidatures et a retenu deux (2) candidatures pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Anik Timperio à titre de commis – rémunération au Service des ressources humaines à Gatineau.

Madame Timperio possède environ dix-neuf (19) années d'expérience en travail de bureau. Elle travaille depuis 2006 chez Royal LePage à Gatineau, à titre de commis-secrétaire. Auparavant, elle a travaillé comme préposée aux réclamations chez Beaulne et Rhéaume assurance ltée de 1992 à 2002. Elle a complété un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat (1992) au Centre d'enseignement professionnel de Repentigny.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 367-CX-1620 concernant l'engagement d'une ou d'un commis – rémunération au Service des ressources humaines; laquelle résolution est jointe en appendice.

14.- Période d'information et questions

Le recteur informe le comité que l'UQO s'apprête à soumettre un avis aux coprésidents du Chantier numéro 4 sur le financement découlant du Sommet de l'enseignement supérieur, avis qui reprend notamment les interventions effectuées par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et lui-même lors d'une rencontre qui se tenait le 3 juillet dernier, avec les deux coprésidents de ce chantier. Il souligne que la CRÉO, à l'initiative de son directeur général, monsieur Melvin Jomphe, va également transmettre un avis très complémentaire à celui de l'UQO, à ce même chantier, lequel est inspiré des revendications historiques de l'Université en matière de financement. Les documents seront transmis au conseil d'administration du 23 septembre.

15.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le 26 août 2013 à 12 h 15, s'il est nécessaire de la tenir.

16.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 13 h.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice